Manifestations

Comité des fêtes d'Enguinegatte







Pays de la Lys



Comité des fêtes d'Enguinegatte

Assemblée générale **le jeudi 12 novembre à 19h30** aux anciennes écoles, ouvert à tous.

Tandem

Bulletin municipal
N°106

Nov
2026



Édito



Maire d'Enquin lez Guinegatte

Hervé DUPONT

Mesdames , messieurs

N'en déplaise aux climato-sceptiques, le changement climatique est bien réel, nous avons vécu cet été une période caniculaire et de sécheresse record, affectant notre vie quotidienne.

Dans le cadre du Regroupement Pédagogique de l'Hermitage, le fonctionnement de notre école en a été affecté puisqu'en juin celle-ci a du être fermée certains après-midis pour cause de chaleur trop intense du bâtiment.

En mesure corrective à court terme le syndicat du RPI de l'Hermitage a décidé d'équiper l'ensemble des classes de climatiseurs mobiles, cette solution bien que non entièrement satisfaisante, puisqu'elle extrait de l'air chaud d'un bâtiment pour le restituer à l'extérieur augmentant de ce fait la température de l'environnement, permettra néanmoins de meilleures conditions d'enseignement.

Nous rappelons par ailleurs que la cantine, de part sa conception, constitue un îlot de fraîcheur et qu'elle peut en cas de besoin accueillir près de 110 enfants soit un peu plus de 60 % de l'effectif de l'école.

Pour créer des conditions durables d'adaptabilité à cette hausse des températures nous avons missionné l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de St Omer ainsi que le Conseiller en Énergie Partagée de la Communauté d'Agglomération du Pays de St Omer afin d'engager des travaux de lutte contre les îlots de chaleur et de surchauffage de l'école qui reposent sur des solutions bioclimatiques privilégiant la sobriété énergétique.

Quelques pistes envisagées ; aménagement des cours et désimperméabilisation de celles -ci par exemple en remplaçant les surfaces sombres qui accumulent la chaleur (pouvant dépasser 50 °C) par des matériaux clairs, poreux ou biosourcés, végétalisations et ombrages, adaptation du bâtiment et protection solaire .

Cette étude permettra également de réaliser un état des lieux thermique du bâtiment et de ses abords à l'issue duquel un plan de financement sera construit avec la recherche de subventions auprès des partenaires institutionnels (État, Région, Département et éventuellement Union Européenne).

Hervé Dupont
Maire Enquin lez Guinegatte
Président RPI de l'Hermitage

Enquin lez Guinegatte

mairie@enquinlezguinegatte.fr

www.enquinlezguinegatte.fr

Mairie Enquin

Les échos du conseil

Réunion du 20 octobre 2026

Pacte de gouvernance CAPSO

Rapporteur : Hervé DUPONT

Suite au renouvellement des conseils municipaux, le Pacte de gouvernance qui définit les modalités de coopération entre la CAPSO et ses communes membres doit être approuvé pour la période 2026-2032.

Les conseils municipaux sont invités à se prononcer sur ce projet dans un délai de deux mois.

Le pacte de gouvernance traduit la volonté de construire pour le territoire un projet visant, le développement économique, un aménagement équilibré et des services publics accessibles et de qualité. Il présente le fonctionnement des instances communautaires, la relation avec les communes et les habitants et les orientations en matière de mutualisation.

Afin de déployer son action au plus proche des besoins des communes qui la composent et de leurs habitants, la CAPSO applique un modèle de fonctionnement territorialisé.

Le territoire communautaire est organisé en 4 bassins de vie avec 5 maisons de la CAPSO.

La commune d'Enquin lez Guinegatte est rattachée au Pôle de Fauquembergues. Cependant ce rattachement ne correspond ni aux réalités géographiques, ni aux habitudes de vie et de déplacement de la population locale. En effet, au quotidien les flux de déplacements des habitants de la commune (déplacements professionnels, activités de loisirs, achats et fréquentation des commerces, accès aux services publics et aux structures de la CAPSO) sont naturellement et majoritairement orientés vers le pôle structurant de Thérouanne et Aire sur la Lys.

La sectorisation des collèges et lycées pour les élèves de la commune les rattachent au Collège François Mitterrand à Thérouanne et au Lycée Vauban à Aire sur la Lys.

Cette dynamique d'attractivité et de proximité s'est encore renforcée depuis la création de la commune nouvelle, le territoire d'Enguinegatte étant directement limitrophe avec la commune de Thérouanne.

Une intégration au pôle d'Aire sur la Lys et Thérouanne garantirait une meilleure cohérence territoriale et une action publique intercommunale au plus près des usagers.

Au vu de ces arguments, **le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable au rattachement de la commune d'Enquin lez Guinegatte au pôle de Fauquembergues et demande son intégration au pôle d'Aire sur la Lys et Thérouanne afin d'être en parfaite adéquation avec le bassin de vie réel et les flux quotidiens de ses habitants**.

Sous réserve de cette modification elle émet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance de la CAPSO.

Motion de saisine du gouvernement

Rapporteur : Frédéric PICQUET

La CAPSO a décidé de déposer une motion de saisine du gouvernement face à l'envolée des prix des carburants et à ses conséquences directes sur le quotidien de nos concitoyens, des agents de la fonction publique ainsi que sur l'ensemble du tissu économique local.

Elle demande au gouvernement d'engager des mesures concrètes en faveur du pouvoir d'achat des agents de la fonction publique et du soutien aux TPE, PME, artisans, commerçants et travailleurs indépendants confrontés à l'augmentation du coût des carburants.

Elle souhaite : La mise en œuvre d'un dispositif temporaire garantissant la restauration du pouvoir d'achat des agents publics avec compensation pour les collectivités locales qui ne peuvent seules supporter cette hausse.

La mise en place d'un plan d'urgence en faveur des entreprises particulièrement exposées à la hausse des prix du carburant.

Que soient étudiés des mécanismes permettant de limiter l'impact des fluctuations brutales des prix des carburants sur les professionnels les plus exposés.

Après en avoir délibéré à 12 VOIX POUR, 7 ABSTENTIONS et 4 VOIX CONTRE, le conseil municipal soutient la motion de saisine du gouvernement déposée par la CAPSO.

Investissements 2027

Rapporteur : Hervé DUPONT

Afin de programmer les investissements pour l'année 2027, le conseil municipal est sollicité pour définir les priorités d'investissements.

Au vu des projections financières la commune devrait disposer d'une enveloppe d'environ 450 000€ pour financer ces investissements en 2027 sans avoir recours à l'emprunt.

De plus la dette de la commune diminue de 30 000€ suite au remboursement complet de deux emprunts en 2026.

Il est proposé au conseil d'inscrire les investissements suivants pour 2027.

<u>Investissements sur le territoire d'Enquin</u> :

- Requalification de la rue de la Brasserie avec mission bureau d'études
- Modification du système de chauffage de la salle des fêtes pour amélioration du confort et de l'acoustique (système actuel bruyant et air froid au départ)
- Aménagement d'un pas de tir sécurisé au niveau du 2ème terrain de football enherbé pour l'association ACEG
- Se questionner sur l'avenir de l'Eglise de Serny

<u>Investissements sur le territoire d'Enguinegatte :</u>

- Sous réserve de l'accord du Département : cheminement piétonnier sans borduration rue d'Enquin, traitement des eaux pluviales par création de puits de perte.
- Sans accord du Département : Requalification de la rue Basse Boulogne avec reprise au pilori, traitement des eaux pluviales par puits de perte.

Ces travaux feront l'objet d'une mission de maîtrise d'œuvre.

- Travaux permettant de rendre la salle des fêtes autonome en terme d'assainissement individuel.
- L'avenir des anciennes écoles d'Enguinegatte : la réhabilitation du bâtiment ne peut être envisagée que si une utilisation fréquente et importante est déterminée.



Les travaux

L'ancien préau situé dans la cour de la mairie est actuellement en travaux. Une salle de réunion va y être aménagée, elle servira au conseil municipal mais également aux associations qui souhaiteraient y organiser leur assemblée générale.



Entretien des trottoirs

Par arrêté du 05/10/2026, l'entretien des trottoirs en agglomération incombe aux propriétaires, locataires ou occupants à titre commercial au droit de leur façade ou limite de propriété.

L'entretien inclut le nettoyage (balayage des feuilles, poussières et déchets), le désherbage et démoussage par des méthodes manuelles ou mécaniques (utilisation de produits phytosanitaires et désherbants chimiques interdits). Les déchets et balayures doivent être évacués via les circuits de collecte des déchets ou en déchetterie.

Pendant la période hivernale, les riverains ont l'obligation de déneiger le trottoir devant leur habitation ou commerce.

En cas de verglas ils ont l'obligation de casser la glace ou d'épandre du sel, du sable ou de la cendre pour sécuriser le passage des piétons.

Le non respect de ces mesures de police municipale constitue une contravention passible d'une amende.

Comptant sur le civisme de tous.

